



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Re
Me
t

12036074

BRUXELLES

Greffier 2012

N° d'entreprise : 0830.630.992

Dénomination

(en entier) : **C-TINA**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1000 Bruxelles, rue Franklin 116

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Transfert du siège social - Modification de la date de l'assemblée générale -
Modification de l'objet social - Modification des statuts.**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Eric THIBAUT de MAISIERES, notaire associé de résidence à Saint-Gilles, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée dénommée « Eric THIBAUT de MAISIERES & Guy DESCAMPS – Notaires Associés », ayant son siège social à 1050 Bruxelles, rue Blanche 15/8, inscrite au registre des sociétés civiles de Bruxelles, le 9 janvier 2012, "Enregistré deux rôles sans renvoi au 1^{er} bureau de l'Enregistrement de Forest, le 13 janvier 2012 volume 81 folio 73 case 2. Reçu: vingt-cinq euros (25). Po Le Receveur (signé illisible), que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "C-TINA", ayant son siège social à 1000 Bruxelles, rue Franklin, 116 (numéro d'entreprise : 0830.630.992), a pris entre autres les décisions suivantes :

1) de transférer le siège social à Rosières, rue du Vieux Moulin, 3-4, à dater du douze janvier deux mille douze.

2) de changer la date de l'assemblée générale pour la fixer au dernier vendredi de septembre à dix-neuf heures.

3) de modifier l'objet social après rapport établi par le gérant en application de l'article 287 du Code des sociétés, avec en annexe, un état comptable ne remontant pas à plus de trois mois et d'ajouter in fine du texte actuel, le texte suivant :

« La société pourra louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège social, un siège d'exploitation ou d'y loger son dirigeant et les membres de sa famille à titre de résidence principale ou secondaire.

La société a également pour objet la gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier, avec ou sans lien direct avec ses autres activités , en pleine propriété ou en droits réels, notamment par l'achat, la vente, la location, la mise en location, la construction, le tout au sens le plus large.

La société pourra hypothéquer et affecter en garantie tous biens meubles ou immeubles pour son compte propre ou pour le compte de tiers.

La société peut réaliser toute opération d'engagements à titre de caution, aval ou garanties quelconques pour le compte de ses dirigeants. » et de modifier en conséquence le texte de l'article 4 des statuts.

4) de modifier l'article 10 des statuts en ajoutant in fine le texte suivant : « Le mandat du gérant sera rémunéré en nature et notamment par la mise à disposition gratuite d'un logement, d'un véhicule, d'énergie, ... dont tout ou partie du coût est supporté par la société et/ou en espèces. »

5) de donner tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions prises ci-avant et de constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution : Monsieur Renaud LALOIRE, aux fins exclusives de procéder aux formalités relatives au présent acte, auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

== POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME ==

(sé) Eric THIBAUT de MAISIERES,
Notaire Associé,

Dépôt simultané :

- Expédition du procès-verbal;
- texte coordonné des statuts;
- rapport du gérant avec situation active et passive.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature